

LE LIVRE VERT DE L'AGRICULTURE





Propositions pour une transition écologique de l'agriculture

L'urgence est là : désespoir de nombreux paysans, épuisement des ressources naturelles, perte de biodiversité, crise énergie/climat, scandales alimentaires... Pour surmonter ces crises, l'agriculture doit passer d'un modèle productiviste à un modèle respectueux de l'homme et de l'environnement.

L'écologie, à défaut de proposer une réponse simple à un problème complexe, trace les sillons d'un nouveau chemin : construire, ensemble, et avec tous les acteurs de la société, une alternative, nourrie d'agriculture écologique, de proximité, de nouvelles formes de gouvernance et de consommation, d'organisation spatiale et de

vie commune. Ce qui nous a menés dans l'impasse du productivisme, la fuite en avant vers le « toujours plus » n'est pas durable. Il s'agit donc de réfléchir dès aujourd'hui à nos priorités, du « toujours plus » vers le « mieux vivre », de la compétition permanente à la solidarité. L'ambition est majeure pour l'humanité : que chaque pays ou région du monde puisse nourrir sa population, que le travail des paysans soit reconnu, les territoires vivants, les animaux respectés, les espèces préservées.

Les écologistes se proposent d'aller collectivement vers une transformation des politiques agricole et agroalimentaire. Les changements à

engager sont profonds : modifier les règles du jeu du commerce international en faveur d'un système plus juste, permettre aux peuples de se nourrir, mettre fin au fléau des pesticides, des OGM, à l'impasse des agrocarburants. Pour répondre à ces objectifs, il s'agira notamment d'initier une réforme ambitieuse de la Politique agricole commune, dont les buts ont été empilés au fil du temps et sont devenus illisibles. Par ailleurs il s'agit de mettre fin à la congestion malsaine qui profite à quelques-uns au détriment de la plupart, réinstaller des agriculteurs plutôt que d'agrandir les exploitations, changer les priorités de recherche et d'enseignement...

POUR UN NOUVEAU PACTE ENTRE AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ



Utiliser les aides publiques de manière juste et équitable à la faveur d'agricultures véritablement durables

Comment la société doit-elle **s'inscrire dans son territoire et son environnement** ? Comment passer d'un modèle agricole et alimentaire productiviste insoutenable à un modèle productif sur la durée ? En l'élaborant avec les paysans et les consommateurs européens ; **en utilisant les aides publiques de manière juste et équitable à la faveur d'agricultures véritablement durables** en phase avec les attentes de la société.

Cette réorientation doit s'effectuer avec l'ensemble des forces agricoles, bientôt majoritaires, qui ne se reconnaissent plus dans les orientations défendues par leurs représentants conservateurs. Elle devra s'appuyer sur les aspirations de la société à une alimentation de qualité, saine et diversifiée, prendre en compte les enjeux du changement climatique, de la nécessaire protection des ressources naturelles et du respect de la culture. Sans oublier la souveraineté alimentaire des différentes régions du monde, ce qui implique l'autonomie de l'Europe en protéines végétales et la souveraineté de chaque grande région du monde en cessant les exportations européennes de produits agricoles déstructurant les marchés du sud.

Nous souhaitons faire avancer la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de sécurité alimentaire dans les règles du commerce mondial, en appuyant le principe de marchés agricoles protégés à l'échelle de chaque grande région (Europe, Afrique subsaharienne, Asie de l'Est, etc.).

Il s'agit de construire de nouvelles relations Nord-Sud, **plus équilibrées, respectueuses des modèles agricoles et sociétaux du Sud**. Pour cela, l'agriculture paysanne et biologique peut constituer une voie de développement. Cela passe, en premier lieu, par **la garantie d'un revenu décent et stable** aux travailleurs de l'agriculture, exploitants, conjoints et aides familiaux, comme salariés.

Quelle agriculture soutenable ?

Pour redéfinir une agriculture qui coopère avec la nature au lieu de l'exploiter, et qui considère l'environnement biologique et humain comme un « facteur de production » à part entière et non comme une contrainte extérieure, les écologistes souhaitent favoriser :

- ◆ des techniques inspirées de l'agriculture biologique, permettant de réduire drastiquement et de supprimer, à terme, l'utilisation des engrais et pesticides ;

Ainsi notre horizon est-il le suivant : respecter durablement le droit à la souveraineté alimentaire de chaque région du monde, élaborer une politique agricole juste et subsidiaire, proposer au consommateur une alimentation saine, redonner sens au métier d'agriculteur et lui permettre de vivre de son revenu, protéger les ressources naturelles et revivifier les territoires ruraux.



De nouvelles relations Nord-Sud, plus équilibrées, respectueuses des modèles agricoles et sociétaux du Sud.

- ◆ un élevage non industriel, herbagé et associé à la polyculture ou au pastoralisme, respectant le bien-être animal ;
- ◆ des systèmes de polyculture, associés si possible à de l'élevage.

Il convient de mener **une politique active de biodiversité** notamment en définissant des critères de sélection et de production des semences et des races animales fondés sur l'adaptation aux écosystèmes locaux et la résilience, via le soutien des semences paysannes, de l'élevage herbager, des rotations longues, des cultures associées et des infrastructures écologiques.

Parallèlement, sera favorisée une alimentation plus saine, diversifiée, locale, de saison, en rétablissant la part de végétal nécessaire à un bon équilibre nutritionnel, où

viandes et produits laitiers seraient issus de productions de qualité respectant le bien-être animal et occuperaient une part plus réduite. Il s'agit de s'engager fortement pour la diversité et la singularité culturelle des produits alimentaires, contre l'uniformisation, par le soutien aux petites unités de production et de transformation génératrices d'emplois.

Une politique volontariste en faveur du bien-être des animaux et des éleveurs est indispensable. Elle devrait soutenir les démarches volontaires qui vont au-delà des normes minimales, via des aides aux éleveurs et, si besoin, aux transformateurs, une différenciation des produits, une recherche pour le bien-être animal en partenariat avec l'agriculture biologique, et un enseignement renouvelé. La litière végétale devra remplacer progressivement le système dit sur caillebotis, ce qui facilitera l'utilisation des effluents d'élevage pour un meilleur équilibre des sols.

Il s'agit finalement d'établir un nouveau pacte entre agriculture et société, dont les principes sont décrits plus loin, et qui découle d'un constat lucide de l'état actuel de la situation agricole et rurale.

NOTRE CONSTAT ? UN PROJET DATÉ À REMPLACER D'URGENCE



L'agriculture française... un projet qui date de l'après-guerre

Les décideurs de l'agriculture française – Etat et syndicats majoritaires – persistent à poursuivre un projet qui date de l'après-guerre. S'il a pu avoir une certaine cohérence à ses débuts, il s'avère dépassé depuis au moins trente ans.

Ce modèle a généré une artificialisation des milieux par l'utilisation de produits chimiques de synthèse, de semences standardisées, de races animales productives et élevées hors-sol. Il a généré une dégradation des ressources en eau souterraine et de surface, une consommation croissante d'énergie directe et indirecte, la concentration des moyens de production (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles...). Ce modèle contribue à la chute accélérée de la biodiversité, tue les sols en les tassant, en les cassant, en les aspergeant de pesticides et en arrachant les arbres et les haies. Ce système détruit les paysages, accélère les risques d'inondation, d'érosion (mettant directement en péril le support de production), les coulées de boues, alors même que le changement climatique en cours va entraîner une fréquence accrue des événements climatiques extrêmes.

Sur le plan social, ce système a contribué à la quasi-disparition des agriculteurs et à la désertification des campagnes. En dix ans, de 2000 à 2010, l'agriculture a perdu 26 % de ses fermes, le nombre de ses emplois est passé sous le million, 50 % de ses actifs ont plus de 50 ans, leurs revenus subissant les à-coups incontrôlables de la dérégulation des marchés, les poussant généralement à la baisse (céréaliers mis à part).

Malgré les apparences, ce modèle ne profite pas suffisamment aux consommateurs ni à une partie importante des agriculteurs, car les marges sont essentiellement captées par l'aval. Il est par contre très coûteux pour le contribuable en raison des aides publiques agricoles : 10 milliards d'euros par an en termes d'aides de la PAC, sans compter la part apportée par le budget de l'Etat. Le budget de la PAC représente plus de 150 € par an et par Français.

Par ailleurs, ce modèle engendre d'importants coûts en matière de santé et d'environnement. Les pesticides sont incriminés pour leur rôle de perturbateurs endocriniens, ont des effets reconnus sur le développement de cancers, de dégénérescence nerveuse, de



Notre système a provoqué la quasi-disparition des agriculteurs et à la désertification des campagnes

malformation à la naissance ou de baisse de la fertilité. Ces problèmes de santé coûtent des milliards à la société, sans compter l'impact sur le bien-être. Sur le plan de la dégradation des ressources, un rapport du Commissariat général au Développement durable a montré que les seuls coûts liés aux impacts de ce système en termes de traitements sur l'eau potable représentent pour le consommateur d'eau français 1,5 milliard d'euros chaque année. L'effet des insecticides sur l'effondrement des populations d'abeille est désormais reconnu.

Ce système est en outre fortement dépendant de l'énergie fossile. On consomme plus d'énergie pour produire les aliments que ce que ces aliments nous apportent à l'ingestion : ainsi, au lieu de capter l'énergie solaire pour

la transformer en aliments et autres produits agricoles, le système actuel est un consommateur net d'énergie. Cela n'est bien évidemment pas durable : les agriculteurs manquent d'autonomie et vont subir de plein fouet la montée des cours du pétrole (coût des carburants et des engrais notamment). De plus, ce système est fortement contributeur du changement climatique puisqu'il émet environ 20 % des gaz à effet de serre. L'approvisionnement en semences, uniformisées et sélectionnées avant tout sur des critères de rendement, est un autre enjeu majeur. Le système actuel contribue à appauvrir la diversité génétique, et interdit aux agriculteurs de s'échanger des semences issues de leurs champs. Les semences sont sélectionnées dans des conditions telles qu'il faut bien souvent, pour atteindre les rendements promis, les inonder d'engrais et de pesticides.



Entre le champ du producteur et l'assiette du consommateur : 40 % des denrées jetées

En poursuivant une spécialisation, une concentration et une industrialisation à outrance de la production, ce modèle agricole a oublié le bon sens agronomique qui repose notamment sur des rotations longues incluant des légumineuses, sur la complémentarité entre élevage et production végétale, et sur le rôle des haies et des arbres. Aujourd'hui, la production animale hors-sol (que l'on ne peut plus qualifier d'élevage) se résume bien souvent à de gigantesques « usines à viande » produisant de la souffrance animale et humaine (santé mentale et physique des travailleurs, nombre croissant de maladies professionnelles graves, etc.) et des rejets très polluants, sans compter l'usage en médicaments que cela implique, notamment en antibiotiques, et les risques viraux comme la grippe aviaire qui sont favorisés par de fortes concentrations d'animaux affaiblis. Ce type de production industrielle écrase l'élevage respectueux de l'animal et de l'environnement, trop peu soutenu par la PAC, et encourage la production d'une viande de mauvaise qualité, vendue à bas prix, productrice de gaz à effets de serre sans pour autant stocker de carbone via des pâtures.

Outre son manque de transparence, ce vaste système agroalimentaire industriel engendre de surcroît un énorme gaspillage puisqu'on estime à 40 % les denrées jetées, entre le champ du producteur et l'assiette du consommateur. Ce gâchis est insupportable à l'heure où un milliard d'individus souffrent de la faim sur terre, y compris dans les pays « riches ». Par ailleurs, ce système agro-industriel contribue à affamer les pays du Sud en envahissant leurs marchés de surplus subventionnés face auxquels les paysans locaux ont peu de chance d'être concurrentiels.

Parallèlement à l'exode rural et au gonflement des bidonvilles que cela engendre, 200 millions d'hectares ont été accaparés dans le monde entre 2000 et 2011, surtout en Afrique, par des Etats et des sociétés dans le but, notamment, de produire des agrocarburants (pour la moitié des terres acquises) ou des marchés de compensation via les crédits carbone. Et le rythme de ces investissements transnationaux s'accélère depuis 2005.

En France, alors que les zones rurales proches des villes sont progressivement grignotées et sont victimes d'artificialisation désordonnée, les zones plus éloignées

vieillissent et les espaces tendent à dépérir. L'équivalent d'un département en surface agricole utile disparaît tous les 7 ans et non plus tous les 10 ans.

Ce modèle a fait son temps. C'est une parenthèse de l'histoire et le poursuivre serait suicidaire. Nombreux sont les paysans qui souffrent de l'impasse économique dans laquelle ils sont poussés. En 2012, on a enregistré 450 suicides d'agriculteurs !

Les écologistes ne sont pas les seuls à tirer ces conclusions. Une communauté internationale croissante de chercheurs, d'experts, d'institutionnels, de praticiens, explique que le modèle actuel doit être changé en profondeur et de toute urgence pour faire face aux enjeux actuels. Les conclusions de l'IAASTD¹ en 2001, diverses recommandations de la FAO depuis 2007 ou encore les déclarations récurrentes d'Olivier de Schutter, rapporteur spécial des Nations unies à la sécurité alimentaire vont toutes dans la même direction : elles soulignent la nécessité, pour assurer la sécurité alimentaire mondiale pour demain, de passer à l'agroécologie.

¹ *International Assessment of Agricultural Science Knowledge and Technology for Development* ou évaluation internationale des sciences et technologies agricoles au service du développement.

Face à cette situation intenable, l'objectif d'Europe Écologie-Les Verts est d'accompagner l'ENSEMBLE de l'agriculture dans sa transition écologique, vers des systèmes autonomes, travaillant avec la nature et non en dépit de ou contre la nature, respectant le vivant, viables sur le plan économique et retrouvant sens. Il s'agit de viser, à terme, une agroécologie généralisée dont, à ce jour, le modèle le plus abouti est l'agriculture biologique, à travers un nouveau pacte entre agriculture et société. Des expériences maintenant reconnues et des études témoignent de la faisabilité de ce changement et de sa nécessité pour nourrir le monde.



ACCORDS INTERNATIONAUX : COPIE À REVOIR

Que faire dans un contexte d'accords internationaux hésitants, d'une PAC « réformée », dont on attend encore des évolutions à la hauteur de la crise ? Nous, écologistes, demandons que des changements soient opérés tant au plan mondial, qu'europpéen et national. La situation de l'agriculture n'est pas bonne, alors qu'elle est censée nourrir 9 milliards d'hommes en 2050 contre 7 milliards aujourd'hui, tout en produisant plus de matériaux biologiques pour l'industrie, l'énergie ou le bâtiment. Insécurité alimentaire, volatilité croissante des prix agricoles, exode rural massif, paysans du Sud principales victimes de la faim, écarts croissants entre la masse des paysans pauvres et les fermes très modernisées bénéficiaires des révolutions vertes ou tournées vers le marché international, achats massifs de terres par les pays riches dans les pays pauvres au détriment des populations qui y vivent... L'agriculture a fait l'objet d'un abandon global des classes dirigeantes dans le monde entier depuis le grand mouvement de libéralisation et de mondialisation des années 80, dirigeants persuadés que les règles du seul marché et la spécialisation sur le marché mondial devaient tenir lieu de

→
*C'est d'une agroécologie
dont le monde a besoin*

politique agricole. Cette politique, encore souvent réaffirmée dans les instances internationales et traduite en actes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis les accords de Marrakech de 1994, a totalement échoué, au point de faire souhaiter à beaucoup que les produits agricoles sortent de l'OMC.

Dans le même temps, les agronomes sont tous d'accord : la terre a les capacités de nourrir les 9 milliards d'habitants qu'on nous annonce pour 2050 si on ne dégrade pas plus le potentiel de production sur l'ensemble des terres agricoles du monde. Il faut réinvestir massivement dans l'agriculture, mais les gains de production disponibles ne sont pas en France et dans les autres pays où les rendements sont déjà très élevés avec des engrais et traitements beaucoup trop abondants. C'est dans les pays du Sud qu'on les trouvera, sans dégrader plus l'environnement si on modernise les pratiques agricoles et qu'on investit dans l'agroécologie, au contraire des « révolutions vertes » qui détruisent les sociétés rurales.

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, cela n'implique pas une agriculture plus consomma-

trice de chimie, qui, en détruisant la biodiversité et les ressources naturelles, scie la branche sur laquelle elle est assise ! C'est d'une agroécologie dont le monde a besoin, d'une agriculture à rapprocher de l'agriculture biologique, de l'agriculture dite « durable » et de l'élevage extensif à l'herbe. Les agricultures paysannes et écologiques² devront nourrir et employer demain une grande part de l'humanité et entretenir la plus grande partie de la planète. Viser l'autosuffisance alimentaire du monde avec une agriculture écologique implique néanmoins de diminuer la part de viande dans nos régimes, en lui substituant en partie des protéines végétales, beaucoup moins « coûteuses » à produire sur le plan environnemental.

Mais des mesures techniques ne suffisent pas. Ce nouvel effort de développement ne réussira que dans le cadre de règles d'échanges internationaux profondément renouvelés.

² À ne pas confondre avec l'agriculture écologiquement intensive (AEI) qui semble en France se déployer sur un modèle essentiellement industriel et semble-t-il au détriment d'agricultures écologiques paysannes.

La crise alimentaire mondiale est en effet le produit de la gestion spéculative des marchés, mais aussi de la ruine de l'agriculture des pays pauvres, aggravée par le développement d'une agriculture industrielle dans certains pays dits émergents (Brésil...). Face à cela, il faut sortir l'agriculture de la logique libérale de l'OMC comme de l'Union européenne, proposer l'autonomie et l'autosuffisance à l'échelle continentale, au nord comme au sud, protéger les pays ruinés contre les importations à bas prix et les aider à relancer massivement leur agriculture et l'emploi agricole en y investissant fortement, au lieu d'y exporter nos surplus. Notre agriculture développée ne doit pas nourrir le monde, chaque grande région du monde doit et peut tendre vers la souveraineté alimentaire.

Si la France ne saurait bien sûr décider de la politique agricole dans le monde, elle peut par contre soutenir fermement la réforme des règles d'échange internationales à partir des deux principes de souveraineté alimentaire, et de respect de l'environnement et du social. Elle peut aussi rapidement mettre ces principes en pratique dans ses relations bilatérales, notamment

↘

Les agricultures paysannes et écologiques devront nourrir et employer demain une grande part de l'humanité

avec les pays d'Afrique. Nous souhaitons substituer aux actuelles relations Nord-Sud, essentiellement commerciales, des relations plus équilibrées, respectueuses des modèles agricoles et sociétaux du Sud, notamment basées sur une coopération privilégiant une agriculture paysanne écologiquement intensive. Exportons de la coopération au lieu de tonnes de produits inadaptés aux besoins locaux !

Le respect de l'environnement et du social passe à la fois par l'harmonisation des règles européennes par le haut – au lieu de multiplier les distorsions de concurrence au détriment des travailleurs –, mais aussi par la réinstauration de droits à l'importation en Europe basés sur les insuffisances sociales et environnementales constatées dans les pays producteurs, pour ne

pas être inondés de produits à bas coût et limiter la concurrence à celle de produits de qualité, comme ce devrait également être le cas en Afrique, pour protéger l'agriculture locale de la concurrence des produits à bas prix des pays riches.

Il est d'autant plus nécessaire de réglementer les échanges internationaux que se développent actuellement des marchés bilatéraux ou multilatéraux qui vont à l'encontre des principes énoncés, comme l'indique cet encadré à propos de l'accord signé entre l'Europe et le Maroc ou comme celui, en cours de négociation, entre l'Europe et les Etats-Unis, qui promet d'être particulièrement redoutable en ne considérant pas les relations agricoles de manière spécifique, avec notamment certaines exceptions au libre-échange.

Un prochain accord bilatéral sur lequel le Parlement doit se mobiliser est celui en phase finale de négociation avec l'Inde où l'UE veut ouvrir le marché des produits laitiers alors que ses propres droits de douane sont très supérieurs et que la survie de 70 millions de petits éleveurs ayant en moyenne deux vaches ou bufflonnes est en jeu.

→ **FOCUS** - ACCORD AGRICOLE UE-MAROC : UN COUP DE FOUET POUR EUROMED OU UNE MENACE POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE ?

José Bové, membre des Verts et rapporteur de l'accord agricole UE-Maroc pour la commission parlementaire du commerce international, s'est positionné clairement contre l'accord qui a été voté. Le Parlement s'est malheureusement prononcé pour ce nouvel accord de libéralisation qui aura des répercussions désastreuses pour l'agriculture familiale et notamment les petites exploitations – qui représentent 20 % de la population active au Maroc. Cet accord agricole va réduire durablement la capacité du Maroc à renforcer son autonomie alimentaire. Il place les consommateurs dans une situation périlleuse, face à la spéculation de produits agricoles sur les marchés mondiaux.

A qui va profiter cet accord ?

Sans venir en aide aux agriculteurs marocains, l'accord augmentera les exportations de l'UE de 50 % et celles du Maroc de 15 %. Ce sont les entreprises européennes qui exportent des céréales ou de la poudre de lait. Les multinationales de l'agroalimentaire seront également bénéficiaires. Du côté marocain, quelques sociétés qui produisent des fruits et légumes pour l'export verront leurs ventes augmenter. Les bénéficiaires sont donc une poignée de grandes entreprises des deux côtés de la Méditerranée, aux dépens de l'agriculture familiale. Un rejet de cet accord aurait permis d'ouvrir de nouvelles négociations avec le Maroc. Plus globalement, cela aurait été un signe fort en direction de la Commission pour qu'elle change de méthode, en introduisant notamment la participation du Parlement européen en amont dans les discussions. La Commission doit pro-

↘
Deux principes : souveraineté
alimentaire et respect de
l'environnement et du social



duire des études d'impact concrètes et sérieuses sur les conséquences économiques, sociales, environnementales et budgétaires des accords qu'elle négocie. Nous ne pouvons plus accepter que le Parlement n'ait à se prononcer que par oui ou par non. Les discussions de l'accord avec le Mercosur nous donneront rapidement l'occasion de voir si ce message est passé.

DES MESURES CONCRÈTES

La France, comme l'Europe, ne doit pas chercher à nourrir le monde, chaque grande région du monde doit et peut tendre vers une souveraineté alimentaire fondée sur l'agroécologie. Face à un modèle productiviste et industriel basé sur l'exportation vers des marchés mondiaux artificiels et perméables à la spéculation financière, destructeurs pour les économies paysannes des pays en développement, nous proposons de :

→ **Reconstruire l'Accord sur l'agriculture de l'OMC sur le droit inaliénable des peuples à la souveraineté alimentaire** entendu comme droit à choisir et mettre en œuvre leur propre politique alimentaire. Il s'agit de défendre une régulation internationale **interdisant la spéculation sur les produits agricoles**, le dumping lié aux subventions bénéficiant aux produits exportés, et les échanges d'agrocarburants. Il faut

limiter les opérations purement financières sur les marchés à terme, en renforçant le taux de couverture physique de chaque opération sur les matières premières.

→ **Mettre en place une protection efficace à l'importation aux échelles continentales** pour contribuer à la stabilisation des prix à un niveau rémunérateur pour les agriculteurs familiaux.

→ **Sortir l'agriculture et l'agroalimentaire des négociations sur l'accord transatlantique** entre Europe et Etats-Unis, sans quoi la porte sera grande ouverte à la destruction de ce qui reste de paysannerie, aux OGM, aux poulets chlorés et au bœuf aux hormones...

→ **Lutter contre l'accaparement des terres.**

→ **Défendre le principe d'un équilibre des rapports marchands avec les pays**

du Sud, en relation avec les règles internationales examinées ci-avant, et ceci particulièrement **pour la fixation des contingents d'importation et des règles en vigueur pour les pays ACP, avec lesquels on doit revenir aux préférences unilatérales en renonçant à leur imposer des Accords de partenariat économique.**

→ **Exclure l'agriculture des autres accords bilatéraux de libre-échange** conclus ou négociés, particulièrement avec les pays en développement, conformément au combat de leurs organisations paysannes pour la souveraineté alimentaire. La négociation de l'accord de libre-échange avec l'Inde est particulièrement condamnable puisque l'UE veut lui imposer d'ouvrir son marché des produits laitiers, qui fait pourtant vivre 75 millions de petits éleveurs, à 80 % des femmes ayant en moyenne moins de 2 vaches ou bufflonnes.



L'EUROPE, UNE AUTRE AMBITION



Nous défendons une réévaluation de l'aide aux petites fermes et une surprime sur les premiers hectares

Nous défendons une Politique agricole commune (PAC) écologique et en cohérence avec les enjeux climatiques, favorisant l'emploi et la production de biens communs, via une redistribution des aides plus équitable, plafonnées par actif, et en renforçant les mesures vertes du « 1^{er} pilier ». La PAC ne prend malheureusement pas ce virage. Il reste à espérer que son adaptation française permette d'exploiter les marges de manœuvre qui subsistent.

Nous vivons aujourd'hui une PAC injuste qui n'a plus de légitimité pour la société, et pas d'objectifs cohérents actuels malgré les tentatives de verdissement. Il faut absolument maintenir une PAC ambitieuse au niveau européen, contrairement au discours des libéraux anglo-saxons ou scandinaves, parce que l'agriculture n'est pas qu'une activité économique, mais fait partie intégrante de la culture européenne pour la variété et la qualité des produits, pour les paysages, pour l'aménagement et l'occupation harmonieuse de nos territoires. Mais il faut absolument **la relégitimer en lui assignant de nouveaux objectifs clairs à long terme** (revenu suffisant des producteurs, emploi, biodiversité, préserva-

tion de l'environnement, qualité des produits et santé/alimentation...) et **asseoir les mesures en conséquence**. Le gouvernement français ne peut pas continuer à céder aux demandes conservatoires des lobbies agricoles pour maintenir le plus longtemps possible des aides économiquement et socialement injustifiées, ni soutenir la disparition des mesures de maîtrise des productions et de régulation des marchés, indispensables au maintien et au développement de l'agriculture paysanne.

Nous défendons **une réévaluation de l'aide aux petites fermes** ainsi qu'un niveau d'aide convergent pour les pays de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020, ainsi qu'**une surprime sur les premiers hectares** (idéalement très forte sur les 20 premiers hectares, puis un peu moins forte sur les 30 suivants), même si celle-ci ne remplace pas le plafonnement des aides à 100 000 € par exploitation initialement espéré.

La France doit renoncer à l'utilisation de références historiques à l'hectare, inégalitaires, et s'efforcer de faire adopter par l'UE des aides « contra-cycliques », réduites lorsque les prix sont élevés et relevés quand ils sont bas. Elle doit également **renoncer à autoriser la**

culture de tout OGM et apparenté sur le sol européen (hors recherche médicale confinée).

Il s'agit de défendre au niveau européen sept principes directeurs :

◆ **Une rémunération minimale du travail** agricole pour les agriculteurs qui rentrent dans les règles de l'éco-conditionnalité, équivalente à ce que l'on peut attendre dans d'autres secteurs d'activité (le Smic, en France, par exemple).

◆ **Une régulation des marchés** par une gestion de l'offre (quotas de production...) et de la demande (nécessité d'une protection aux frontières, politique alimentaire) et de l'équilibre offre-demande (stockage, gestion de crises...) ce qui implique aussi une action forte sur les mécanismes financiers spéculatifs sur les matières premières agricoles mis en œuvre par des acteurs financiers sans rapport avec l'activité agricole autre que l'obtention de profits immédiats. Plus qu'un fonds spécifique de régulation des crises qui en accepte donc la survenue régulière, c'est par la régulation des volumes et des prix, l'instauration de mesures contra-cycliques, la limitation du soutien à l'exportation des produits

agroalimentaires et transformés, qu'on assurera un revenu décent et stable aux producteurs avec des perspectives à moyen terme au lieu des incertitudes quotidiennes actuelles.

◆ **La mise en place prioritaire de barrières aux frontières de l'UE pour les protéagineux**, source de tension sur les terres dans certains pays exportateurs, contenant souvent des OGM, et concurrençant l'utilisation plus importante de légumineuses cultivées et de prairies naturelles dans l'alimentation animale.

◆ **Une réglementation sur le statut des salariés agricoles** permanents et des salariés agricoles saisonniers migrants et non migrants pour réprimer la surexploitation de ces travailleurs et les distorsions de concurrence.

◆ **La mise en place d'une nouvelle répartition des aides** entre paysans et pays au sein de l'UE, et des critères environnementaux et sociaux forts pour accéder aux aides. Ceci conduit bien évidemment à la disparition des rentes acquises autour des DPU (droits à paiement unique), depuis la réforme de 2003, et à une redistribution de ces fonds pour à la fois accélérer la transition

écologique de l'ensemble européen, favoriser l'emploi, la vie des territoires et revenir à une autosuffisance alimentaire de l'Europe à 27.

◆ **L'affirmation de règles européennes** de refus des produits alimentaires issus de manipulations génétiques, la non-brevetabilité du vivant, le respect de l'accord de Nagoya sur la propriété intellectuelle des populations locales quant à l'usage des espèces vivantes.

◆ **Des rapports marchands équilibrés avec les pays du Sud**, en relation avec les règles internationales examinées ci-avant, et ceci particulièrement pour la fixation des contingents d'importation et des règles en vigueur pour les pays ACP, avec lesquels on doit revenir aux préférences unilatérales en renonçant à leur imposer des Accords de partenariat économique.

Bien entendu ces principes généraux de réforme doivent s'accompagner des mesures correspondantes pour orienter les investissements, la recherche et les méthodes à partir des mêmes objectifs.

DES MESURES CONCRÈTES

Nous vivons aujourd'hui une PAC injuste. Pour y remédier, nous proposons :

→ **Dans l'idéal une PAC qui n'ait plus qu'un seul pilier, avec des aides dédiées seulement à des agriculteurs impliqués sur le plan environnemental et social**, selon trois niveaux d'engagement (le niveau le plus élevé correspondant à la bio).

En attendant, **un réel verdissement du « 1^{er} pilier » :**

→ **Maintien des prairies permanentes** à l'échelle de l'exploitation

→ **Au moins 5 cultures** dans la rotation, dont une légumineuse au moins, et pas plus de 50 % de la SAU occupés par une culture

10 % de surfaces d'intérêt écologique par exploitation, avec une grille de conversion des éléments ponctuels en surfacique réaliste

→ **Le rétablissement d'une protection efficace sur les importations d'oléagineux et d'aliments du bétail**

→ **Un plan communautaire Herbes-Protéines.**

Face à un modèle qui profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire et pollue l'environnement, nous proposons :

→ **D'étiqueter les viandes issues d'animaux nourris avec des OGM** quel que soit le pourcentage incorporé dans leur alimentation.

Face à la concentration des moyens de production (mécanisation exacerbée, agrandissement, endettement, diminution du nombre d'emplois agricoles, etc.), nous proposons de :

→ **Redistribuer les aides plus équitablement**, plafonnées à 100 000 € et bonifiées par actif.

→ **Réévaluer l'aide aux petites fermes.**

→ **Favoriser les investissements créant du travail**, en particulier en abandonnant la bonification d'intérêts proportionnels au capital emprunté au profit de primes liées à la création de travail et d'emploi.

Face à une répartition injuste des aides européennes, nous proposons :

→ **Un niveau d'aide convergent pour les pays de l'UE à l'horizon 2020.**

→ **L'abandon des références historiques à l'hectare d'ici 2019.**

Une proportion importante des aides directes du 1^{er} pilier doit être contracyclique.



L'EXCELLENCE FRANÇAISE ?

↘
*Il faut avant tout cesser
de vendre le modèle
actuel avec des argu-
ments fallacieux de
compétitivité et de
vocation nourricière*

Il nous faut rendre l'agriculture et les agriculteurs plus autonomes, et reconsidérer les finalités des exploitations à la lumière des principes énoncés précédemment, tout en tenant compte de notre participation à la PAC et il faut, avant tout, cesser de vendre le modèle actuel avec des arguments fallacieux de compétitivité et de vocation nourricière.

Selon la FAO, sur la période 2000-2009, la France n'a été que 7^e en moyenne pour l'excédent des échanges alimentaires, poissons exclus. Selon Eurostat, les trois quarts des échanges alimentaires de la France ont été réalisés au sein de l'UE27 (en moyenne de 2000 à 2010).

En dehors des échanges strictement européens, de 2000 à 2010 l'excédent de la France s'est fait à 97 % vers les pays développés et est imputable en totalité aux boissons, essentiellement des vins et spiritueux, qui ne sont pas des produits alimentaires de base. Vis-à-vis des PED (pays en développement), si on exclut les boissons, la France a un déficit structurel de 1 milliard d'euros.

Au lieu de penser les nourrir, cessons d'être nourris par eux !

En moyenne, sur cette période, les principaux autres excédents de la France ont porté sur les céréales aux 2/3 intra-UE27 et aux 2/3 destinées aux aliments du bétail, puis sur les produits laitiers (deux fois moins d'excédent que les céréales et toujours majoritairement vers l'Europe), puis les animaux vifs (deux fois moins que le lait et quasiment seulement sur le marché européen) et le sucre (idem). Les principales importations de la France portent sur les fruits et légumes (majoritairement depuis l'Europe), les poissons (idem), les boissons tropicales (café-cacao-thé). La France importe hors de l'Europe plus qu'elle n'exporte pour les aliments du bétail, les oléagineux et les huiles.

Le déficit alimentaire de l'UE, y compris de la France, vis-à-vis des PED aurait été bien supérieur si les exportations n'avaient bénéficié de fortes subventions, y compris les aides internes, désormais « cachées » dans les DPU (droits à paiement unique), allant aux aliments du bétail. En se limitant aux subventions spécifiques par produit, les céréales exportées ont reçu 61 € de subvention par tonne en 2006 tandis que, en moyenne de 2006 à 2008, les viandes exportées ont reçu, par

tonne d'équivalent-carcasse, 285 € pour la viande porcine, 288 € pour la volaille et les œufs et 1 026 € pour la viande bovine, les produits laitiers exportés ayant reçu 109 € par tonne d'équivalent-lait.

En outre les 3,3 milliards d'euros d'exportations de produits animaux de l'UE15 vers l'UE12 ont bénéficié en moyenne de 2006 à 2008 de 563 millions d'euros de subventions spécifiques. Ce dumping interne à l'UE27 continuera tant que subsisteront de grandes différences dans les niveaux d'aides directes agricoles entre les anciens et nouveaux Etats-membres.

La loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) de 2010, que nous jugeons désastreuse, doit être abrogée et une nouvelle loi d'orientation agricole dite actuellement loi d'Avenir doit être préparée et adoptée par le Parlement dès que possible (prévue pour 2014).

Nous souhaitons que cette loi définisse les moyens à mettre en œuvre pour assurer la transmission des fermes existantes, installer de nouveaux paysans sur tous les territoires et accompagner les changements de modes de production. Le principe général doit être un

L'installation agricole doit devenir une priorité nationale affirmée, objectif auquel doit concourir non seulement la politique agricole, mais aussi la politique de l'aménagement du territoire et de l'espace, de l'emploi, et du foncier.

abandon de la cogestion exclusive Etat/organisations syndicales majoritaires, remplacée par une reconnaissance systématique du pluralisme syndical, décliné à tous les échelons de la décision publique concernant l'agriculture ; il est de plus nécessaire d'élargir la composition de nombreuses instances agricoles à la participation active des instances de la société civile, associations, collectivités territoriales.

Cette loi doit réformer en profondeur les chambres d'agriculture, devenues obsolètes en l'état, contrôlées par certains lobbys agricoles. La refondation de la démocratie agricole est un de nos objectifs, qui conditionne complètement une réforme durable de l'agriculture.

L'accès au métier de paysan suppose dans un premier temps de reconnaître de pleins droits tous les acteurs de la production dès lors qu'ils en tirent une partie de leur revenu, mais aussi d'ouvrir les aides à l'installation en faisant sauter les verrous des surfaces minimales et d'âge maximum pour l'accès aux soutiens publics avec un plafonnement réel de l'ensemble des aides accordées.

L'accès au foncier implique une refondation du partage et du portage des terres. Le droit d'usage doit prévaloir

sur le droit de propriété³. Le débat national permettra de déterminer s'il faut réformer, refonder ou tout simplement supprimer les Safer en créant des outils plus adaptés aux attentes sociétales modernes⁴.

Le regroupement coopératif des agriculteurs existe de longue date, et a prouvé son efficacité, que ce soit pour le financement (par exemple : Crédit Agricole), le fonctionnement en commun (Cuma), les fournitures ou la transformation et la commercialisation de leurs produits.

³ Une autre perspective pourrait être d'intégrer les Safer dans un régime unifié de gestion du foncier dont elles seraient la partie agricole et les EPFL la partie urbaine avec une capacité de stockage à long terme (produit d'une taxe sur les plus-values) afin d'atteindre des objectifs d'installation élevés à établir, de non retour des terres bio en conventionnel, de gestion environnementale (qu'elles ont déjà sur le papier). Il faudrait également renforcer la capacité de révision de prix, remanier le conseil d'administration, ainsi que le comité technique.

⁴ Pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de débloquer l'installation, nous favoriserons différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier pour un usage agricole sans propriété, avec les Collectivités locales et les offices fonciers, assorties d'une gestion tripartite (collectivité, fermiers/profession, associations de consommateurs/environnementales), avec les Groupements citoyens (Terres de liens, GFA...), avec les cédants retraités et propriétaires privés. Le bail de carrière sera facilité avec la création d'un fond de garantie des fermages.

Mais, à côté de nombreuses coopératives de qualité, des dérives se sont développées, particulièrement depuis la libéralisation de l'économie des années 1980. Le Crédit Agricole n'a plus d'agricole que le nom, et émaillie régulièrement la chronique des investissements hasardeux, des scandales financiers et des paradis fiscaux.

Tout en respectant les économies d'échelle, les contrats relatifs aux produits doivent incorporer les externalités positives ou négatives de leurs productions si ces externalités ne sont pas gérées par des aides ou des taxes, et une production diversifiée doit être encouragée et soutenue, notamment en indiquant au consommateur les qualités sociales et environnementales des produits.

Ce débat sur l'installation et la gouvernance des structures d'exploitation doit être ouvert à tous les acteurs de la société : l'agriculture est l'affaire de tous, et elle conditionne la mise en œuvre réelle de la transition écologique de la société dans son ensemble, et c'est à l'échelle locale que l'on devra organiser une concertation entre l'ensemble des acteurs agricoles et non agricoles.

Ces réorientations du cadre général de l'activité agricole, de la gouvernance des organisations professionnelles



agricoles, des conditions de l'accès au foncier et à l'installation, de la formation et de l'appui de la recherche agronomique, ainsi que la mise en œuvre de mesures incitatives à une transition écologique de la production agricole permettront de la faire évoluer vers une production de qualité pour l'ensemble des consommateurs ; on développera la production d'agro-matériaux pour la construction écologique, en veillant à ne pas concurrencer la fonction première de production d'aliments ; la production de biocarburants de première généra-

tion qui sont concurrents de la production alimentaire sera abandonnée de même que leurs importations qui menacent gravement l'autonomie alimentaire de certains pays, tout en ayant accéléré la défriche des forêts primaires. Globalement, les systèmes de production mis en œuvre dans les exploitations devraient retrouver une diversité de cultures suffisante contribuant ainsi à une plus grande autonomie de ces exploitations, et à une amélioration des pratiques culturales nécessaires pour compenser l'abandon des pesticides. De la même manière, l'assujettissement des paysans à des mesures injustes de participation au financement des firmes de semences doit être supprimé ; au contraire, la mobilisation des ressources génétiques disponibles à l'échelle locale doit être encouragée. En effet, il est aujourd'hui acquis que les productions agricoles risquent de s'effondrer brutalement si on ne se donne pas les moyens de répondre rapidement aux trois défis essentiels que sont la préservation de la biodiversité cultivée, la diminution des intrants chimiques énergivores et l'adaptation des cultures à l'amplification des changements climatiques.

DES MESURES CONCRÈTES...

Il est nécessaire d'élargir la composition de nombreuses instances agricoles à la participation active des instances de la société civile, associations, collectivités territoriales. La composition et le fonctionnement des CDOA doivent notamment être réformés en profondeur, pour donner la priorité à la qualité environnementale et à la création d'emplois.

... Pour favoriser l'installation

L'installation agricole doit devenir une priorité nationale affirmée, objectif auquel doit concourir non seulement la politique agricole, mais aussi la politique de l'aménagement du territoire et de l'espace, de l'emploi, et du foncier.

Nous proposons :

→ De **mettre en place des plans locaux incitant le remplacement d'un départ par l'installation d'un nouvel agriculteur.**

→ De proposer **des prêts sans intérêt pour les projets créateurs d'emplois**, et de refonder les critères de bonification des prêts à l'installation sur des critères de durabilité.

→ De **garantir le non-démantèlement de sièges d'exploitations viable.**

Pour une gestion durable de l'espace agricole et afin de

débloquer l'installation, **il faut favoriser différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier pour un usage agricole sans propriété. Le bail de carrière sera facilité avec la création d'un fonds de garantie des fermages.** Le débat national permettra de déterminer s'il faut **réformer, refonder ou tout simplement supprimer les Safer en créant des outils plus adaptés aux attentes sociétales modernes.** Cette rénovation de l'ensemble des outils d'intervention sur les structures permettra de **privilégier systématiquement l'installation par rapport à l'agrandissement, en interdisant la disparition de sièges d'exploitation mis aux normes avec l'aide de financements publics.** Les modalités de mise en place d'un fonds de garantie du fermage doivent être étudiées pour **clarifier la séparation de l'outil de travail du logement et mutualiser les innovations des collectivités territoriales et des associations pour le logement des nouveaux installés ou des paysans retraités.** De plus, il précisera les règles de l'agrandissement des exploitations existantes qui ne devraient prendre en compte que des critères de pérennisation des fermes existantes.

... Pour que les coopératives agricoles soient des acteurs de la transition

Les règles de la contractualisation et de la coopération doivent être revues, car elles défavorisent actuellement l'agriculture paysanne équilibrée et poussent à la spécialisation et à la concentration, donc dans le sens inverse de la transition écologique.

De grands groupes coopératifs aux montages juridiques dignes des holdings internationaux et où le pouvoir, loin d'être le fait des associés coopérateurs, est entre les mains d'une caste de managers et de technocrates, se sont développés, allant pour certains jusqu'à se comporter en entreprises multinationales en contrôlant des filiales dans le monde entier, et pour d'autres à traiter leurs salariés d'une façon tout à fait critiquable. Si la coopération doit être encouragée lorsqu'elle fait vraiment partie de l'économie sociale et solidaire, les groupes coopératifs multinationaux doivent cesser d'être encouragés par des avantages indus, lorsqu'ils se sont totalement éloignés dans leur gestion et leur politique des principes de la coopération⁵.

Les coopératives doivent pouvoir faire l'objet d'examen⁶ sur saisine des organisations paysannes, comme des syndicats

de salariés. Le contrôle de la coopérative par ses adhérents doit être strictement réaffirmé et contrôlé par la puissance publique. Par ailleurs, les statuts de la coopération agricole et la loi doivent être revus sur plusieurs points : il faut sortir du statut coopératif toutes les unions ou filiales et « coopératives » dont les interventions capitalistiques ne sont pas directement liées à l'objet premier d'écouler la production des agriculteurs adhérents.

Il faut également refondre le statut de la coopération agricole en y incluant un objectif social, environnemental et de responsabilité territoriale, et permettre le recours des agriculteurs et des salariés auprès du Haut Conseil de la Coopération.

⁵ Une possibilité à débattre serait que les paysans puissent, comme les salariés, créer un collège syndical au sein des coopératives, pour que soit respecté le principe d'égalité. Par ailleurs, toutes formes de distorsions de concurrence entre agriculteurs et systèmes de productions seraient supprimées et les primes de quantité, contraires au principe même des coopératives, seraient remises en cause.

⁶ Par exemple devant le haut conseil de la Coopération évoluant en haute autorité comme l'autorité de la Concurrence.

... Pour favoriser le développement de la bio et des agricultures en transition

Comme nous l'avons indiqué en préambule, cette transition concerne l'ensemble de la production agricole. Cependant, nous proposons de **soutenir de manière prioritaire l'agriculture biologique et paysanne** afin que celle-ci couvre au terme de la décennie qui vient 20 % de la surface agricole utile (SAU) nationale, comme c'est le cas actuellement en Autriche, et d'accompagner également les autres démarches allant dans ce sens.

Le principe que nous retenons c'est que **tout agriculteur bénéficiaire de subsides publics devrait s'engager dans cette transition écologique, avec des objectifs concrets à réaliser. Ceux qui ne s'y engageraient pas ne bénéficieraient pas d'aides, mais seraient néanmoins soumis comme les autres à des obligations, qu'elles relèvent du principe pollueur/payeur**, ou de règlements concernant tant la santé publique que la gestion du patrimoine environnemental.

Ainsi nous proposons :

→ De **moduler les aides à l'agriculture selon l'emploi, l'environnement, l'autonomie des systèmes, la qualité, l'élevage extensif, la diminution de l'élevage industriel.**

→ **D'inciter les collectivités à atteindre 20 % de leur surface agricole en AB et élevage extensif à l'herbe, par actions sur le foncier** : acquisitions foncières publiques ou associatives (type Terre de liens), baux environnementaux, ou « gel » des surfaces déjà en bio et prairies permanentes. Les acquisitions foncières seront notamment financées par une taxe renforcée sur l'urbanisation des terres agricoles.

→ **D'inciter à l'usage d'aliments AB (au moins « en transition écologique ») et d'origine locale dans la restauration scolaire via une facilitation administrative des partenariats avec les producteurs locaux**, des formations des gestionnaires et équipes de cuisine, une action de conseil de la part des DDT.

→ **De créer des schémas de cohérence agricole et alimentaire régionaux articulés avec les SRADDT organisant l'inter-relation des zones urbaines et de l'agriculture locale avec déclinaison dans les SCOT** (schéma de cohérence territoriale).

→ **De soutenir l'organisation des circuits courts.**

→ **De reconnaître les organisations de producteurs regroupés sur des critères qualité (AB notamment)** ou leurs circuits de commercialisation.

... Pour sortir progressivement des pesticides

Concernant la question particulière des pesticides, **nous devons diminuer leur usage de 50 % d'ici la fin du quinquennat dans l'objectif affiché d'en sortir complètement à terme** ; il est alors évident que les mesures actuellement mises en œuvre dans le plan de réduction des pesticides retenu dans le cadre des lois Grenelle sont très insuffisantes. Il faut mettre en place des dispositifs beaucoup plus incitatifs qui concentrent une majorité des transferts publics sur une transformation des pratiques agricoles, en s'appuyant sur la reconnaissance de nouvelles qualifications à préciser dans cette nouvelle loi, sur l'agriculture intégrée, sur une taxe incitative sur les pesticides etc. **Il faut par ailleurs interdire les pesticides dès lors que leur effet létal est prouvé notamment sur les abeilles.**

Au-delà des aspects socio-économiques, les changements dans les exploitations nécessitent un effort accru et une reconversion large de l'accompagnement technique des agriculteurs, et bien évidemment aussi de l'enseignement agricole et de la recherche agronomique. **Nous proposons de consacrer à l'AB et à l'agroécologie 20 % des moyens de la recherche agronomique**, en cohérence avec les objectifs de changements de pratiques proposés. Les recherches sur les

biotechnologies appliquées à l'agriculture doivent être pour une bonne part remplacées par une recherche agronomique participative s'intéressant d'abord aux fonctionnements techniques privilégiant la pérennité des ressources naturelles et celle des agriculteurs. Ce changement d'orientation de la recherche agronomique permettra d'associer de manière active les acteurs intéressés par les résultats et le déroulement de ces recherches (agriculteurs et organisations) et de valoriser les savoirs paysans, composante incontournable de l'exercice de l'activité agricole. Nous proposons de rémunérer des agriculteurs bio ou issus d'autres démarches « durables » à la retraite, quand ils développent une transmission de leurs pratiques, en complément de leur pension de retraite.

... Pour favoriser un élevage à taille humaine, respectueux des animaux

Face aux difficultés que traversent les éleveurs, la tentation est de « mettre des rustines » sur un système non viable et d'alléger la réglementation, sous prétexte de recherche de compétitivité et de maintien de l'emploi. On consacrerait les fonds publics alloués à l'élevage à la conversion de la production industrielle hors sol vers un élevage à taille humaine et respectant vraiment le bien-être animal.

... Pour soutenir des productions non alimentaires compatibles avec le projet écologique

On développera **la production d'agromatériaux pour la construction écologique, en veillant à ne pas concurrencer la fonction première de production d'aliments ; la production de biocarburants de première génération qui sont concurrents de la production alimentaire sera abandonnée de même que leurs importations** qui menacent gravement l'autonomie alimentaire de certains pays, tout en ayant accéléré la défriche des forêts primaires.

... Pour permettre l'usage de semences adaptées à l'agroécologie

La question des semences tient une place importante dans notre projet, car les modalités de leur sélection et les possibilités de sélection à la ferme et d'échanges, ainsi que de biodiversité à la parcelle conditionnent pour une bonne part la réussite de la transition. L'assujettissement croissant des paysans à des mesures injustes de participation au financement des firmes de semences doit être supprimé ; au contraire, la mobilisation des ressources génétiques dispo-

nibles à l'échelle locale doit être encouragée. En effet, il est aujourd'hui acquis que les productions agricoles risquent de s'effondrer brutalement si on ne se donne pas les moyens de répondre rapidement aux trois défis essentiels que sont la préservation de la biodiversité cultivée, la diminution des intrants chimiques énergivores et l'adaptation des cultures à l'amplification des changements climatiques.

La sélection et la production industrielle de semences de grande diffusion peuvent apporter une part de réponse à ces défis, à condition de sortir de la seule recherche de profits financiers issus de la spéculation sur des droits de propriété industrielle. Elle ne pourra cependant jamais remplacer la contribution indispensable des agriculteurs qui sont seuls à même de pouvoir adapter localement les plantes cultivées aux spécificités de leurs terroirs, d'y sélectionner les caractères de résilience propres à leurs conditions locales de culture et d'assurer la sécurité et la souplesse indispensables du stock de semences disponibles. Cette adaptation locale et cette sécurité ne peuvent résulter que de l'utilisation et des échanges entre agriculteurs des semences issues de leurs propres récoltes. Ces deux contributions industrielle et paysanne à la sélection et à la production des semences sont aussi indispensables l'une que l'autre. Aucune d'entre



elles ne peut remplacer l'autre. Il n'est plus concevable de continuer à développer les seules semences industrielles en interdisant ou en pénalisant les semences fermières et paysannes. Les politiques publiques doivent au contraire favoriser leur complémentarité par les mesures suivantes :

- **reconnaître le droit des agriculteurs d'utiliser et d'échanger librement leurs propres semences de toutes les espèces.** Les échanges de semences destinées à la sélection, à la recherche, à la conservation et au renouvellement de la biodiversité en station de recherche ou à la ferme, à l'autoconsommation de la récolte (jardinage amateur), ainsi que les échanges de semences entre personnes sans offre publique de mise en marché, doivent être exclus des obligations de productivité définies par la réglementation du catalogue. Celle-ci doit rester limitée à la production de semences commerciales et à leur commercialisation ;
- **ouvrir le catalogue aux variétés de populations sélectionnées et multipliées en pollinisation libre et/ou en sélection massale**, dont les caractères sont issus de combinaisons variables de plusieurs génotypes ou de plusieurs groupes de génotypes ;
- **garder un certificat d'obtention végétale « open source » en limitant l'extension de sa protection aux**

seules semences de ferme multipliées en sélection conservatrice des caractères distinctifs de la variété protégée et/ou dont la récolte est commercialisée sous la dénomination de la variété protégée ;

→ **interdire toute forme de brevet sur la reproduction en milieu ouvert de plantes, de parties, de gènes ou de caractères de plantes ;**

→ **rémunérer la recherche d'intérêt public et appliquer les obligations internationales de « partage équitable des avantages » et de préservation de la biodiversité** en prélevant une taxe sur la commercialisation en France de semences non reproductibles, destinée à financer la sélection participative au champ de semences reproductibles.

... Pour une fiscalité soutenant le projet agroécologique

Enfin, il est nécessaire de préciser le cadre fiscal de l'activité des exploitations agricoles. Elles ont longtemps été, jusque récemment, encouragées à renouveler leur matériel de manière déraisonnable, au profit des marchands de machines agricoles. Cela a incité à l'endettement et l'agrandissement pour « amortir » les tracteurs toujours plus puissants. Dans ce sens on peut imaginer **une modulation de la**

TVA pour les produits de l'AB, qui compléterait une modulation de la TVA sur l'ensemble des produits alimentaires selon leur qualité alimentaire, forcément à rediscuter en fonction des changements envisagés dans le cadre fiscal à l'échelle globale. Mais également **une véritable application du principe pollueur-payeur**, aujourd'hui totalement méprisé et parodié par un système « pollueur-payé ». Il s'agira notamment **d'augmenter très fortement (à l'image du Danemark) la taxe sur les pesticides** afin d'inciter les agriculteurs à en consommer beaucoup moins, et d'instaurer une taxe sur les nitrates, comme cela est préconisé par des comités de bassin d'agences de l'eau, par le Conseil d'État et par le Cese, et à l'étude au moins depuis 1997. Le produit de ces taxes sera affecté à un travail profond de sensibilisation et de formation pour aider les agriculteurs à réinsérer l'agronomie dans leurs pratiques et à entamer une transition progressive (via l'agriculture intégrée notamment, mais aussi d'autres formes d'étapes comme l'agriculture durable, le niveau 3 de l'agriculture haute valeur environnementale, l'agroforesterie...) vers l'agriculture écologique. **Les redevances sur les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation doivent être également rehaussées de manière à jouer un rôle incitatif. Les cultures adaptées aux climats locaux, assorties de**

pratiques et systèmes permettant de restaurer la réserve utile des sols et à limiter l'évapotranspiration (agriculture biologique, agroforesterie, bois raméal fragmenté, haies...) doivent être fortement incitées. Les aides publiques nationales à la construction de « bassines » ou « retenues de substitution » ou « collinaires » doivent être supprimées. Enfin, les questions d'irrigation devraient être débattues au niveau régional. L'irrigation devrait faire l'objet d'une charte définissant les conditions économiques, agronomiques et environnementales de sa pratique ainsi que les critères d'aides publiques à la réalisation de retenues collinaires : dimensionnement, types de cultures, répartition.

La nouvelle loi agricole devra donner priorité à une alimentation de qualité et de proximité, et favoriser la création d'outils de transformation et de valorisation de produits alimentaires de dimension artisanale afin d'inverser la tendance actuelle calquée sur un modèle industriel dans l'obsession d'un pseudo-marché exportateur.

... Pour soutenir l'autonomie en protéines végétales

Face au manque d'autonomie (énergie, fourrage, intrants) des exploitations, à la dégradation des sols, à l'usage d'en-

grais azotés onéreux, produisant des gaz à effet de serre et énergivores, nous proposons d'**instaurer un plan national protéines végétales incitant fortement la production de luzerne, de pois...**

... Pour une répartition plus juste de la plus-value

Le modèle dominant profite avant tout aux géants de l'agrochimie et de l'agroalimentaire, et seulement en apparence au consommateur : les marges sont essentiellement captées par l'amont ou l'aval. Nous proposons **des mesures pour juguler la captation de la plus-value par les distributeurs-transformateurs et pour que les prix des produits tiennent compte des coûts de production**, sur la base d'un bilan de la situation actuelle.

... Pour lutter contre la disparition du foncier agricole

Les zones proches des villes sont victimes de mitage, d'installations désordonnées et de perte de terres agricoles ; l'équivalent d'un département disparaît tous les 7 ans en artificialisation. Les plus-values immobilières réalisées en France sur les terrains et les bâtiments quittant l'usage agri-

cole, sont évaluées par la Fédération nationale des Safer à 6 milliards d'euros en 2010. Nous proposons :

→ **Une taxe sur l'urbanisation et la cession de terres agricoles rendues constructibles, à hauteur de 50 % au moins de la plus-value réalisée sur la valeur foncière.** La moitié de cette taxe sera affectée à un fonds régional pour la reconversion des friches industrielles et commerciales, l'autre moitié à un fonds régional pour des acquisitions foncières en faveur de l'installation d'agriculteurs biologiques. Le niveau de taxation pourrait correspondre à la totalité de la plus-value réalisée. Il s'agit que la taxe rende le coût d'aménagement d'un espace agricole, naturel, ou forestier (coût généralement faible) supérieur au coût de la rénovation d'un sol déjà artificialisé.

→ **De couvrir l'ensemble des territoires ruraux par des SCoT.** Souvent à l'échelle du pays, ils veilleront tout particulièrement à l'économie des terres agricoles. Les communes doivent cependant rester de véritables entités de démocratie de proximité et le principe de subsidiarité doit être respecté. Limiter les surfaces foncières pour les activités de loisir individuelles (ou de collectivités) au même niveau que la parcelle de subsistance laissée aux retraites agricoles. Les CDCEA (Commissions départementales de

consommation des espaces agricoles) devront être améliorées (composition interne) et renforcées (avis conforme, élargissement du périmètre d'intervention, outils géomatiques adaptés).

... Pour la vie des territoires et pour soutenir les échanges de proximité

Une commune sur deux n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et d'hypermarchés en zone périurbaine. Il faut favoriser l'approvisionnement en circuits courts. Nous proposons de :

→ De **soutenir les petites unités de transformation (éventuellement mobiles).**

→ D'imposer **un moratoire sur la création de nouvelles grandes surfaces** et des incitations fiscales et financières au retour du commerce de proximité.

→ De promouvoir des « épiceries paysannes de quartier » piste précieuse pour développer du commerce équitable de proximité au bénéfice de l'agriculture familiale, du petit commerce et de la consommation locale.

... Pour encourager de nouvelles installations en agriculture et instaurer un système plus juste

En termes de justice sociale et pour encourager les jeunes à s'installer, il faut réformer le système de retraites et d'assurance agricole. Ces retraites ont été pensées comme celles des commerçants, c'est à dire fondées d'abord sur la valorisation du capital du cédant et complétées par une pension. Or en agriculture une partie importante du capital investi n'a plus de valeur à la retraite, car amorti (bâtiments) ou obsolète (salles de traite, etc...). Assurer la parité entre la retraite des agriculteurs et celle des salariés. Nous proposons :

→ **Un montant minimal des pensions de retraites pour assurer un revenu suffisant.**

→ De **limiter fortement la superficie de la parcelle dite de subsistance.**

→ De **fusionner la MSA avec le régime général.**

→ De **renforcer l'accompagnement préventif des agriculteurs et la mise en réseau (via un système de parrainage par exemple) pour éviter les suicides et permettre aux plus fragiles d'effectuer en priorité une transition écologique valorisante et offrant des perspectives.**

L'agriculture est l'affaire de tous. Elle est un enjeu majeur de l'écologie. Un changement d'ampleur vers une agroécologie est possible à la condition de passer un nouveau pacte entre agriculture et société.

Ont participé à la rédaction :
les membres de la commission Agriculture et ruralité d'Europe Écologie-Les Verts
<http://agriculture.eelv.fr>

Conception / L'ATELIER DE L'ESTUAIRE - *graphisme et illustration* / xx

Photos : François Calvet pp. 1, 17, 19 - Frédéric Lamblin pp. 2, 12, 24, 29, 35